**QUESTIONNAIRE EN RELATION AVEC LA RESOLUTION DU CONSEIL DES DROITS DE L’HOMME**

**A/HRC/RES/38/4 SUR LES DROITS DE L’HOMME ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

1. **Veuillez décrire les impacts des effets néfastes des changements climatiques sur le plein exercice effectif par les femmes et les filles de leurs droits humains. Quand cela vous est possible, veuillez-vous référer à des exemples et des cas précis.**

***La population malienne est estimée à dix-huit millions de personnes et environ 51% sont des femmes et des filles. L’économie du pays repose à titre principal sur l’agriculture, avec des productions majoritairement pluviales. Le secteur occupe environ 75% de la population active et contribue à la formation du PIB à hauteur de 45%. La chaine de production est constituée de façon considérable de main d’œuvre féminine qui produit 60 à 80% des ressources alimentaires à travers des petites exploitations.***

***Par ailleurs, les femmes et les filles sont les utilisatrices principales de l’énergie domestique qui représente 78% dans le bilan énergétique du Mali ; Aussi, l’utilisation de la ressource en combustible ligneuse constitue une activité génératrice de revenus pour les femmes. On en déduit que l’épanouissement de la femme malienne dépend, en partie, de bonnes conditions climatiques.***

***A cet égard, les effets néfastes des changements climatiques constituent un obstacle à la réalisation des droits humains des femmes et des filles. Cela est perceptibles notamment :***

1. ***SUR LA REALISATION DES DROITS ECONOMIQUES :***
* ***La mauvaise pluviométrie impacte sur les activités agricoles, le maraichage et rend difficile la production des ressources alimentaires par les femmes.***

***Elle dégrade la couverture végétale, ce qui provoque la raréfaction des produits de cueillettes.***

***Ces activités, au-delà de la satisfaction des besoins familiaux constituent de véritables sources de revenus pour les femmes.***

1. ***SUR LE DROIT A L’EDUCATION :***

***Aussi, la mauvaise pluviométrie affecte le niveau de la nappe phréatique. Ce qui augmente le temps réservé à la corvée d’eau qui fait intervenir le plus souvent, en plus des femmes, les jeunes filles en âge de scolarisation. Ainsi, les jeunes filles sous le poids de ces corvées multiplient les échecs scolaires et finissent par abandonner les études. Cette situation les expose davantage au mariage précoce.***

1. ***SUR LE DROIT A LA PROTECTION CONTRE LA VIOLENCE :***
* ***L’allongement des trajets pour s’approvisionner soit en eau, en bois  et en produits forestiers non ligneux entraîne une augmentation des risques de violences sexuelles et physiques et de harcèlement et de la traite organisée d’êtres humains.***
1. **Veuillez décrire tout engagement, loi ou autres mesures pertinents que vous avez pris pour promouvoir une approche sensible au genre dans les actions d’atténuation et d’adaptation aux changements climatiques au niveau local, national, régional et international, et pour assurer le plein exercice effectif des droits humains des femmes et des filles affectées par les effets néfastes des changements climatiques. Veuillez inclure les dispositifs pertinents utilisés pour promouvoir leur mise en œuvre et/ou la reddition des comptes.**

***LES ENGAGEMENTS JURIDIQUES INTERNATIONAUX ET NATIONAUX LIANT FEMMES ET ENVIRONNEMENT***

* ***Le Programme d’action adopté à Beijing à la 4e Conférence mondiale de l’ONU sur les femmes en 1995 établit un lien solide entre les femmes et l’environnement;***
* ***Le principe 20 de la Déclaration de Rio sur l’environnement et le développement (Sommet de la Terre à Rio en 1992) reconnaît le rôle des femmes en environnement et en développement durable;***
* ***Le chapitre 24 du Programme d’Action 21 (Sommet de la Terre à Rio en 1992) est consacré au rôle et à la participation des femmes au développement durable.***
* ***Le paragraphe 26 de la Décision 36/CP.7 (7e Conférence des Parties de la Convention-cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) à Marrakech en 2001) reconnaît l’importance de la participation des femmes dans les organes décisionnels de la CCNUCC ;***
* ***A la 16e Conférence des Parties à la CCNUCC à Cancun en 2011, la Décision 1/CP.16 note que l’égalité des sexes et la participation effective des femmes sont importantes dans tous les aspects de la lutte aux changements climatiques;***
* ***A la Conférence des Parties de Bali en 2007, les groupes Global Gender and Climate Alliance (GGCA) et Gender & Climate Change sont créés afin d’assurer l’intégration du genre dans la lutte et l’adaptation aux changements climatiques au niveau international;***
* ***Dans sa Décision 23/CP.18 adoptée à Doha en décembre 2012 la Conférence des Parties reconnaît que des efforts supplémentaires doivent être faits pour améliorer la représentation des femmes dans les organes de la CNUCC et visant l’équilibre entre femmes et hommes («Vision50/50»).***
* ***Le Mali est également engagé en matière d’égalité dans des positions, exprimées ou soutenues par des institutions régionales plus larges, telles que l’Union Africaine, à travers la Charte Africaine des droits de l’Homme et des peuples, le protocole de Maputo, le Nouveau partenariat Economique pour l’Afrique (NEPAD, 5e objectif) ;***
* ***Le Comité Permanent inter-Etat de lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (politique genre du CILSS adoptée en 2008) ;***
* ***Le Mali est signataire de l’initiative de l’énergie durable pour tous de l’ONU.***

***LES MESURES PERTINENTS :***

***Le cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable CREDD, pour la période 2016-2018. Ce document comporte des lignes directrices et transversales portant sur l’emploi des jeunes, le genre et le changement climatique.***

 ***Le projet Energie Nouvelle et Renouvelable pour l’Avancement des femmes ;***

***Projet Energie Domestique et Accès aux services de Base***

***Sur le plan national le Ministère de l’Environnement, de l’Assainissement et du Développement Durable, à travers l’Agence pour l’Environnement et le Développement Durable met en œuvre des mesures d'adaptation innovantes sensibles au genre qui sont entre autres :***

* ***Réalisation des études de références sur les mesures d’adaptation ;***
* ***Réalisation des études de références sur les indicateurs de planification et de financement dans le domaine du Changement Climatique ;***
* ***Réalisation de trois (03) périmètres maraîchers (au bénéfice de 300 femmes) et sept (07) Adductions d’Eau Sommaires (10 sites) équipés de forages à pompages solaires et d’abreuvoirs pour une population de 8000 habitants***
* ***Réalisation de six (06) retenues d’eau et l’aménagement des mares sur (06 sites) avec un potentiel de 133ha pour la riziculture; 75,5ha pour le maraîchage et 25,5 pour la pisciculture au bénéfice des femmes et jeunes.***
* ***Formation des agents (20 agents) d’encadrement sur les champs écoles et le compostage dans cinq communes de la région de Sikasso.***
* ***Formation des agents (20 agents) d’encadrement sur les champs écoles et le compostage dans cinq communes de la région de Kayes.***
* ***Mise en place des Champs Ecoles Producteurs (CEP) dans 27 villages des 10 communes des régions de Kayes et Sikasso avec une participation de 327 producteurs dont 105 femmes à Kayes et 320 producteurs à Sikasso ;***
* ***Etudes diagnostiques sur les besoins en équipements de transformation, en microcrédit et en intrants de maraîchage des groupements féminins.***
1. **Veuillez présenter un résumé de toute donnée pertinente qui reflète la façon dont les effets néfastes des changements climatiques ont affecté les femmes et les filles, en prenant compte des formes multiples et croisées de discrimination.**

***Il n’y a pas de données statistiques relatives aux effets néfastes des changements climatiques sur les femmes et les filles. Nos conclusions ont été tirées à partir de constat alertant sur la dégradation de la situation des femmes et des filles dans les secteurs d’activité qui emploient la main d’œuvre féminine. Dans tous les secteurs ciblés, les changements climatiques ont été déterminant, entre autres facteurs favorisant la dégringolade du niveau de vie économique des femmes.***

 ***En effet, l’analyse de la situation démontre que l’impact des changements climatiques varie selon les régions, les générations, l'âge, les classes sociales, les sources de revenus et les sexes. D'après les résultats du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), il est clair que les populations qui sont déjà les plus vulnérables et les plus marginalisées seront les plus touchées. Il est probable que les pauvres, principalement dans les pays en développement, seront touchés de manière disproportionnée et auront donc le plus besoin de stratégies d'adaptation pour faire face aux changements climatiques. Tant les hommes que les femmes qui travaillent dans le secteur des ressources naturelles, comme l'agriculture, en ressentiront les effets1, mais à des degrés divers. Il est de plus en plus évident que les femmes sont plus vulnérables que les hommes, en grande partie parce qu'elles représentent la majorité des pauvres dans le monde et dépendent davantage des ressources naturelles menacées. La différence entre les hommes et les femmes est également notable en ce qui concerne leurs rôles, leurs responsabilités, la prise de décisions, l'accès à la terre et aux ressources naturelles, les opportunités et les besoins. Dans le monde entier, les femmes ont moins accès que les hommes aux ressources, telles que la terre, les crédits, les intrants agricoles, les structures de prise de décision, la technologie, la formation et les services de vulgarisation qui renforceraient leurs capacités à s'adapter aux changements climatiques.***

1. **Veuillez décrire les dispositifs et outils qui peuvent être utilisés pour mesurer et surveiller les impacts des changements climatiques sur le plein exercice effectif par les femmes et les filles de leurs droits humains.**

***Dans le cadre de la mise en œuvre des actions climatiques et de manière générale, le Ministère de l’Environnement, de l’Assainissement et du Développement Durable est en train de mettre place un dispositif de collecte, de suivi et de rapportage appelé MRV. Le système MRV qui sera mis en place et institutionnalisé permettra de suivre les progrès réalisés en termes de réduction des émissions, de renforcement des puits de carbone, de la capacité d’adaptation et de résilience, mais aussi du suivi du financement de ces actions. Il est conçu pour être intégré au Système National de Gestion de l’Information sur l’Environnement (SNGIE) dont les capacités seront renforcées, de même que celles des structures pourvoyeuses de données, en termes de ressources humaines et d’équipements.***

1. **Veuillez identifier et présenter des exemples de bonnes pratiques et les défis rencontrés dans la promotion, la protection et la réalisation des droits des femmes et les filles dans le contexte des effets négatifs des changements climatiques. Veuillez inclure des exemples qui mettent l’accent sur la coopération multilatérale, l’intégration des dimensions de genre, les approches sensibles au genre, et la participation entière, significative et effective des femmes et des filles dans les processus de décisions pertinents.**

**Les campagnes d’information et de sensibilisation dans le cadre de la lutte contre la déforestation, la désertification, la pollution de l’environnement.**

***Le Mali a adopté des textes législatifs et règlementaires pour renforcer la représentativité des femmes dans les instances de décision administratives et politiques dans le but de faciliter une meilleure prise en compte de leur préoccupations y compris celles en rapport avec les changements climatiques.***

1. **Veuillez préciser toute information supplémentaire qui vous semblerait utile pour soutenir les efforts réalisés pour intégrer une approche sensible au genre dans les mesures prises pour le climat au niveau local, national, régional et international pour le plein exercice effectif par les femmes et les filles de leurs droits humains.**

***La mise en œuvre d’actions concrètes pour l’intégration du genre dans les projets « climat-énergie » et leur capitalisation et diffusion, permettront d’accroitre l’expertise du Mali sur cet enjeu mondial.***

***Il est important d’intensifier les campagnes d’information, d’éducation et de communication sur l’approche genres et changements climatiques.***

***Cette approche genre doit s’appuyer sur des outils concrets et d’aide à la décision :***

* ***Analyse contextuelle des rôles sociaux des femmes et des hommes ;***
* ***Analyse des facteurs d’influence sur la situation des femmes et des hommes (politiques, juridiques, économiques, culturels…) ;***
* ***Analyse de l’accès aux ressources et du contrôle des ressources par les femmes et les hommes ;***
* ***Analyse des besoins pratiques (revenus, santé, éducation, accès à l’énergie et à l’eau…) ; et des intérêts stratégiques (autonomisation, pouvoir, droits).***

***Dans la pratique, il est important d’identifier une structure ou une personnes-ressource locale pouvant accompagner l’approche genre dès la formulation du projet et recueillir en amont des données sexo-spécifiques. Un budget genre doit être inclus dans le projet.***